

ÉDITION 4<sup>E</sup> TRIMESTRE #24



# L'Agglo

# le Mag

LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION  
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

LUSSE



L'agglo •



Saint-Dié DES  
**vosges**

**ACTUALITÉS > ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE****Numalliance, un fleuron**

Claude George, président de l'Agglomération, s'est rendu à Saint-Michel-sur-Meurthe pour découvrir Numalliance. Joël Etienne, président du groupe, et Marion Etienne, directrice générale, ont présenté cette entreprise innovante, dont les productions destinées à l'automobile, l'aéronautique, l'agriculture ou encore le BTP, se vendent à l'échelle mondiale grâce à ses 8 filiales et antennes technico-commerciales.

**Festival International de Géographie**

Une 34<sup>e</sup> édition... et quelle édition ! Le Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges, soutenu par l'Agglomération, vient de passer trois jours à décortiquer le thème « Les urgences » et à faire découvrir le Chili à plusieurs dizaines de milliers de festivaliers. Une édition encore une fois riche, dense, intense, gourmande, festive, littéraire...

**La Boussole, prix d'accueil de Livres Hebdo**

Moins d'un an après son ouverture, la médiathèque du pôle culturel et touristique La Boussole a déjà été récompensée ! Mercredi 10 octobre, une délégation intercommunale emmenée par la 10<sup>e</sup> vice-présidente Claude Kiener a reçu le prix de l'accueil 2023 décerné par le média Livres Hebdo dans les locaux de la Bibliothèque Nationale de France. Preuve par les chiffres : 83 000 personnes ont déjà visité La Boussole.

**Construire l'Agglomération de demain**

Samedi 9 septembre, le séminaire des élus, qui a rassemblé les conseillers communautaires à Saulcy-sur-Meurthe, a donné lieu à des partages d'échanges de vues et d'expériences. Les débats furent constructifs. Un éclairage a été porté sur les problématiques communes du territoire et on réfléchit désormais sur la façon dont peut y répondre la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

**EDITO > LE MOT DU PRÉSIDENT**

*Chères habitantes, chers habitants,*

*Une fois de plus, je suis heureux de vous présenter le nouveau numéro de votre magazine.*

*Chaque nouvelle édition, est l'occasion de vous informer sur les événements marquants de notre territoire et des enjeux auxquels il doit faire face.*

*Ce trimestre, n'échappe pas à la règle et vous découvrirez au travers de ces pages les mesures engagées pour construire l'agglomération de demain : une agglomération toujours plus solidaire, plus égalitaire et plus durable.*

*C'est dans cet objectif que j'ai lancé, le 9 septembre dernier, l'élaboration de notre projet de territoire. Document crucial pour notre communauté, il constituera, avec le schéma des mobilités dont l'étude sera lancée en parallèle, notre véritable feuille de route sur les prochaines années, l'amorce des politiques que nous porterons pour l'avenir.*

*Un avenir équitable et durable passe inévitablement par des actes forts et responsables et en adéquation avec les préoccupations actuelles. Aussi, découvrez dans ce magazine, notre engagement dans une politique tarifaire déterminante pour contribuer*

*à la préservation de la ressource en eau, en garantir sa disponibilité et assurer sa qualité.*

*Une agglomération au service de son territoire s'engage dans le développement et la revitalisation de celui-ci et cet engagement doit se traduire par des actes concrets au travers de dispositifs de soutien adaptés.*

*C'est par notre soutien quotidien aux communes et à nos forces vives que nous contribuerons à l'essor de notre territoire. Les actions et le travail engagés portent déjà leurs fruits puisque j'ai été très heureux de féliciter, le 11 octobre dernier, les équipes de la lecture publique qui ont reçu, le prix «Livres hebdo des bibliothèques». Ce prix de renommée nationale, distingue les établissements proposant des services efficaces et novateurs et cette édition 2023 a récompensé notre Boussole, lauréate du prix livres hebdo dans la catégorie accueil.*

*Je vous invite donc à vous plonger sans hésitation dans ce nouveau numéro de votre magazine riche d'informations. Vous souhaitant une très bonne lecture.*

*Avec toute mon amitié.*

**Claude George**

*Président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges*

**AU SOMMAIRE****#04 > AVANCER**

- Au fil du conseil communautaire du 11 septembre
- Comment assurer l'avenir des petites villes ?

**#08 > DÉVELOPPER**

- Tourisme : la taxe de séjour, pour qui ? pour quoi ?
- Le Développement économique au service des entreprises

**#12 > VIVRE ENSEMBLE**

- Ordures ménagères : 2024, l'année des changements
- Eau et assainissement : des travaux qui coulent de source

**#16 > UNE COMMUNE DANS L'AGGLO**

- Lusse

**#18 > LES TEMPS FORTS****#00 > PORTRAIT**

- Marion Etienne

**Magazine trimestriel**

de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges  
7, place Saint-Martin - Saint-Dié-des-Vosges

**Directeur de la publication :** Claude George

**Rédaction, illustrations, réalisation technique, photographies :**  
service Communication

**Impression :** l'Ormont imprimeur - 03 29 56 17 59  
www.ormont-imprimeur.com - Saint-Dié-des-Vosges

**Charte graphique :** DargDesign - 06 09 53 52 46  
www.dargdesign.com - Anould

**Diffusion :** Médiapost / **Dépot légal** - avril 2023

AVANCER &gt;



# UN CONSEIL D'ÉTÉ AUX SUJETS DIVERS

**Tenu pour la première fois à la salle des fêtes de Sainte-Marguerite, le conseil communautaire du 11 septembre dernier a été l'occasion d'aborder un bon nombre de sujets. Retour sur les points principaux.**

## Hommage aux Marocains

Avant d'entamer l'ordre du jour, le conseil communautaire a respecté une minute de silence en hommage aux Marocains victimes du séisme (magnitude de 6,8 à 7,2) survenu le 8 septembre.

## Le Programme Partenarial Annuel de Scalen approuvé

Membre de Scalen depuis 2017, l'Agglomération poursuit son entente avec l'agence d'urbanisme du sud-lorraine. Le conseil communautaire a validé l'avenant 2023 permettant d'obtenir un accompagnement pour le projet de territoire (10 000 €) mais également pour le Plan Climat Air Énergie Territorial (35 000 €). «*Ces montants sont justifiés par les compétences de l'organisme sur le sujet, sa connaissance du territoire et son savoir-faire*», a appuyé le président de la communauté d'agglomération, Claude George.

## Le château de Belval appartient désormais à l'Agglomération

Lancée en juillet 2022, la procédure d'acquisition du château de Belval a définitivement été conclue. Préalablement vendu par adjudication, acte juridique permettant de mettre les acquéreurs en libre concurrence, l'édifice, sis au 1 rue du Château, lieu-dit «Aux Grandes Haies» sur la commune de Le Saulcy, a été obtenu par la communauté d'agglomération qui a fait valoir son droit de préemption urbain. Les élus ont concrétisé le transfert de propriété en autorisant le président Claude George à signer l'acte notarié pour un montant de 181 000 € hors frais.

Désormais, avec cette décision, en plus de disposer d'un parc d'une superficie d'un hectare, l'Agglomération va pouvoir bénéficier d'une maison de maître nécessitant d'importants travaux. Notamment marqué par des vagues de déportation en 1944 lors de la Seconde Guerre mondiale, le château pourrait

devenir un centre de mémoire de la déportation, si les études de faisabilité le permettent. Cependant, tout autre projet visant à l'attractivité du territoire pourrait être étudié.

## Du changement dans les déchetteries

Parmi les points majeurs de cette séance communautaire figuraient les modifications dans les déchetteries. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les ressources vertes (feuilles mortes et tontes d'herbe) ne seront plus acceptées pour les particuliers. De même, l'accueil des professionnels a été restructuré au sein des différents sites avec entre autres, l'ouverture de la déchetterie professionnelle Dreyfus à Saint-Dié-des-Vosges.

Plus d'informations sur le sujet pages 12 et 13.

# CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE UN NOUVEAU CHAPITRE

La lecture, c'est pour tout le monde. Un état d'esprit que partage la communauté d'agglomération inscrite dans le contrat territoire-lecture mis en place par l'État. Valable trois ans, un premier contrat signé en 2020 avait permis de mettre en place des actions tout en bénéficiant d'une subvention à hauteur de 50 % du coût de chacune par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Harmonisation de l'action culturelle, acquisition de matériel itinérant, refonte de l'identité visuelle, création d'un portail en ligne, mise en place de l'action « Partir en Livre » à Moyenmoutier : les exemples sont nombreux.

« Le contrat vise à promouvoir la lecture auprès des publics qui en sont éloignés. L'idée était de structurer l'ensemble avec, au-dessus, la tête de pont qu'est La Boussole », a détaillé Annabelle Soudière, première vice-présidente, lors du conseil communautaire tenu le 11 septembre dernier.

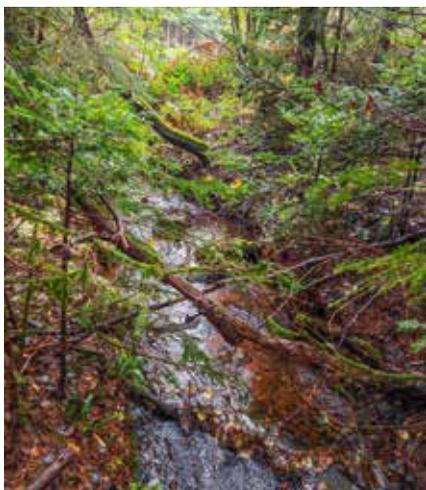
Forte d'une première édition au bilan positif, l'Agglomération s'est engagée, ce même 11 septembre, dans un nouveau contrat s'étendant jusqu'en 2026. De quoi donner



quelques idées à Catherine Wiart, directrice du réseau des médiathèques : « Il faut poser un diagnostic sur ce dont ont besoin les bibliothèques du réseau Escales avec l'ouverture de La Boussole pour renforcer leur identité et

*jouer la carte de la complémentarité.* » Ceci, sans oublier l'inlassable travail mené de front avec les partenaires pour proposer des actions envers les publics éloignés géographiquement ou socioculturellement.

## DES TRAVAUX À L'ÉTUDE SUR LE BASSIN VERSANT DU NEUNÉ



Comptant, entre autres, une dizaine de communes autour du bassin versant du Neuné, le Syndicat Mixte Moselle-Amont se montre proactif sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Son cheval de bataille principal ? La restauration des milieux aquatiques, opération indispensable du plan de conservation et d'actions autour de la mulette perlière, une espèce en voie de disparition critique et dans lequel le syndicat, qui regroupe sept structures intercommunales, est partie prenante.

Profitant évidemment à cette moule d'eau douce, la restauration du Neuné et de ses affluents bénéficiera à tout son écosystème et contribuera également à améliorer la qualité de l'eau. Comme présenté lors d'un rapport au

cours du conseil communautaire du 11 septembre dernier, une étude a permis de lister les travaux à effectuer sur le bassin versant du Neuné. Au programme du syndicat qui regroupe sept structures intercommunales : restauration de la continuité écologique, protection des berges, coupe des résineux inadaptés au cours d'eau et restauration hydromorphologique permettant au cours d'eau de retrouver de l'espace. Cent soixante-sept ouvrages répartis sur une centaine de kilomètres sont concernés.

AVANCER &gt;

# REVITALISATION DE TERRITOIRE ASSURER L'AVENIR DES PETITES VILLES

**Le binôme Fraize-Plainfaing, Raon-l'Etape et Saint-Dié-des-Vosges sont engagés dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Cœur de Ville. À ce titre et par convention avec l'Etat, ces villes qui assurent des missions de centralité sur l'agglomération peuvent désormais piocher dans la boîte à outils "Opérations de revitalisation de territoire" pour assurer leur avenir.**

## Saint-Dié-des-Vosges : des résultats probants

Lancé dans la capitale du massif des Vosges en avril 2018 par le président Emmanuel Macron, le dispositif Cœur de Ville a déjà été plus que bénéfique pour la ville-centre de la communauté d'agglomération puisqu'il a aidé à la réalisation du jardin Simone-Veil, du skatepark, de l'aménagement du parvis de l'usine Claude et Duval, du pôle culturel et touristique La Boussole, du Pôle d'échange multimodal... Surtout, il a permis à plus de 300 logements d'être rénovés dans l'hypercentre, dont 116 qui ont pu être directement remis sur le marché de la location !

Et ce n'est probablement pas fini puisque ce dispositif a été prolongé et développé, comme l'a annoncé la première ministre Elisabeth Borne en terres déodatienne en juillet 2022. De beaux projets pourraient donc encore voir le jour, renforçant ainsi la dynamique de la ville mais aussi de tout le territoire de l'Agglomération ! "Ce programme est véritablement une réussite, souligne le maire Bruno Toussaint, et je souhaite le même succès à Raon-l'Etape et Fraize-Plainfaing dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain."

Saint-Dié-des-Vosges engagée dans le dispositif Cœur de Ville dès 2018 ; Raon-l'Etape et le binôme Fraize-Plainfaing investis dans le programme Petites Villes de Demain : assurément, les centralités de l'agglomération déodatienne ont pris à bras-le-corps l'enjeu de la revitalisation de leur territoire, avec le soutien massif de la communauté d'agglomération qui, comme l'a rappelé son président Claude George, agit en faveur d'une stratégie globale de renforcement de l'armature territoriale et, pour ce faire, met à la disposition des communes ses compétences en ingénierie.

À Fraize cet été, ces communes et l'intercommunalité ont contractualisé avec l'État, représenté par la préfète Valérie Michel-Moreaux, leur engagement dans le programme «Opération de revitalisation de territoire», un outil national permettant aux collectivités engagées dans les dispositifs Cœur et de Ville et Petites Villes de Demain, de décliner avec encore plus de conviction les actions opérationnelles afin d'accélérer leur

transformation à moyen et long termes, dans le cadre d'un projet urbain, économique, social pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. L'objectif est de créer, grâce à une large palette d'outils, un cadre de vie attractif propice au développement du territoire à long terme.

À Saint-Dié-des-Vosges, Raon-l'Etape et Fraize-Plainfaing, ces actions visent à lutter contre la vacance des logements et des commerces pour plus d'attractivité et un meilleur cadre de vie offert aux habitants. Les trois communes travaillent au calibrage d'une OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain), qui devrait être mise en œuvre à partir de janvier 2024, tant l'amélioration de l'habitat est un pan stratégique de la revitalisation des Petites Villes de Demain. Elles sont soutenues par l'État via l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et l'Agence nationale de l'habitant (ANAH), la Région, le Département et l'Établissement public foncier Grand Est.

## FRAIZE-PLAINFAING : 64 ACTIONS IDENTIFIÉES

Unies dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, les communes de Fraize et de Plainfaing ont élaboré leur feuille de route en commun en tenant compte des problématiques spécifiques à chacune d'elles. Caroline Lerognon et Patrick Lalevée, les maires, et leurs équipes ont identifié 64 actions relevant des Opérations de revitalisation de territoire, avec un calendrier prévisionnel de mise en œuvre allant jusqu'en 2035. Certains projets sont déjà en cours et vont connaître une accélération grâce aux moyens que permet de déployer la convention ORT.

À Fraize, des projets phares sont pointés, parfois même déjà concrétisés. On peut notamment citer la végétalisation des cours d'écoles du Centre d'animation jeunesse, en 2022. Renforcer la place de la nature en centre-bourg est l'un des éléments importants pour la revitalisation de Fraize. Le projet a été conçu avec le souci de mieux gérer le cycle de l'eau, et cela se traduit par la récupération de 100 % des eaux de pluie dans les noues.

On peut également parler du réaménagement de la rue du Pont-de-la-Forge, qui dessert les principaux équipements publics. La conception de ce projet a fait l'objet d'une démarche concertée avec les riverains notamment, et vise à améliorer la sécurité des usagers piétons et cyclistes, et le paysagement de la

rue. Des travaux ont été engagés au printemps et seront finalisés à la fin de cette année.

À Plainfaing, d'importants projets sont également en cours, comme la végétalisation des cours d'écoles du Centre et de la Truche, avec, là encore, la gestion du cycle de l'eau placée au cœur de la conception du projet.

L'an prochain, la rue de l'Eglise et le ban de Saint-Dié seront réaménagés, afin de renforcer la convivialité en centre-bourg, en lien avec les berges de la Meurthe et la voie verte existante.

Le renforcement du réseau cyclable à partir de cette voie verte est d'ailleurs un projet stratégique pour le binôme Fraize-Plainfaing, qui souhaiterait pouvoir connecter le site de la CDHV aux centres des deux communes. Un site qui envisage par ailleurs une extension de son activité, que la commune accompagne pour améliorer, au niveau du pont du Breck, l'accueil du public et la sécurité de tous les usagers.



## RAON-L'ETAPE : DES DEBUTS PROMETTEURS, DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Engagée dès juin 2018 dans la revitalisation de son bourg-centre, Raon-l'Etape s'est naturellement inscrite dans le dispositif Petites Villes de Demain en octobre 2021, animée par la volonté de « donner de l'attractivité économique et touristique à une commune qui a souffert de la désindustrialisation », comme le souligne son maire Benoit Pierrat, qui utilise à l'envi des termes comme « adoucir », « apaiser » pour décrire le plan de revitalisation.

Un plan qui fait de l'eau son vecteur d'identité et de recomposition. Les priorités s'articulent autour de trois axes majeurs : renforcer l'attractivité de la ville pour donner envie d'y

vivre, d'y flâner, favoriser la fréquentation des commerces ; apporter de la qualité et de la cohérence dans les différents aménagements ; avoir toutes les clés en main pour programmer les investissements sur du long terme. Cela passe par la modernisation des rues, le fleurissement, l'accessibilité PMR, la requalification des espaces centraux publics... L'objectif est d'améliorer le cadre de vie, répondre aux besoins de la population, améliorer le fonctionnement urbain, en confortant les actions de dynamisation que mène déjà la commune et en les inscrivant dans une stratégie plus globale et plus ambitieuse.

L'étude stratégique, menée en 2019-2020, a permis l'élaboration d'un plan d'action opérationnel, véritable recueil de projets à mener sur les quinze ans à venir. Un plan qui porte déjà des fruits puisque « nous n'avons quasi plus de commerces vacants en cœur de ville depuis que nous avons intégré le dispositif Petites Villes de Demain », se réjouit Benoit Pierrat, qui salue le « soutien énorme » de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. « Cela donne du peps, de la niaque ! »

DÉVELOPPER &gt;



## TOURISME LA TAXE DE SÉJOUR : POUR QUI ? POUR QUOI ?

***La fréquentation touristique, en hausse constante depuis plusieurs saisons, démontre une montée en puissance de l'attractivité du territoire de la communauté d'agglomération. Le travail mené par l'Office de tourisme intercommunal porte ses fruits et le résultat se lit notamment à travers les chiffres de la taxe de séjour.***

Le travail porte toujours ses fruits. Les équipes de l'Office de tourisme intercommunal ne ménagent pas leur peine : qualité de l'accueil, accès aux locaux, apport de brochures papier ou numériques, boutiques... sont autant de démarches déployées sur les sept bureaux qui contribuent au succès touristique du territoire. À l'instar de 2022 qui enregistra une progression spectaculaire de la fréquentation, 2023 devrait se placer dans la courbe ascendante. Les chiffres de la taxe de séjour devraient le confirmer. D'ailleurs, en quoi consiste concrètement celle-ci ?

### Qui doit payer la taxe ?

Par personne et par nuit, tout visiteur non domicilié sur le territoire de la communauté d'agglomération est assujéti à la taxe de séjour. Cela, que ce soit dans un hôtel, une aire de camping-car, un camping, une résidence de tourisme, un village vacances, une auberge collective, un meublé, ou une chambre d'hôtes (classée ou non) et loué par n'importe quel moyen. Les titulaires d'un contrat de travail

saisonnier employés sur le territoire, les bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire et les locataires de locaux dont le loyer est inférieur à 2,30 € par jour sont exemptés. Bien évidemment, qui dort en famille ou chez des amis n'a pas de taxe à payer.

La taxe de séjour instituée par la loi du 13 avril 1910 est recouvrée par la communauté d'agglomération avec pour vocation de favoriser le développement touristique et d'assurer la promotion du territoire. Elle est reversée intégralement à l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-Des-Vosges. Lequel reverse les 10 % de la taxe additionnelle instituée par le conseil départemental des Vosges pour conforter son engagement en faveur du tourisme. Une exception, en Meurthe-et-Moselle où elle n'existait pas, le Département prévoit sa mise en place pour une application au 1er janvier 2024. Et donc, les touristes qui séjournent sur les communes de Bionville, Pierre-Percée et Raon-Les-Leau s'acquitteront en 2023 du montant de la taxe fixée localement.

## Comment ça marche ?

Les propriétaires de meublés de tourisme ou chambres d'hôtes doivent déclarer leur logement en mairie et signaler tout changement dans leur activité (arrêt d'activité, arrêt temporaire pour travaux, changement de gestionnaire ou de propriétaire). Ce qui permet d'avoir la connaissance du parc locatif du territoire. Le loueur doit aussi collecter la taxe de séjour, déclarer les revenus générés par la location au service des impôts. D'autres obligations peuvent être ajoutées.

Si la location se fait en direct, les personnes assujetties paient la taxe de séjour à l'hébergeur qui reversera les montants collectés à la communauté d'agglomération. Si la location se fait via les opérateurs électroniques, leurs clients paient la taxe de séjour à l'opérateur qui reversera les montants collectés à la communauté d'agglomération.

## Combien ça coûte ?

Les établissements sont classés par ordre de catégories plus ou moins luxueuses. Depuis 2017, les tarifs de la taxe de séjour avaient sensiblement ou peu augmentés. Davantage qu'une nouvelle hausse, et compte tenu de l'inflation, un réajustement des tarifs a été rendu nécessaire selon ce tableau. Il s'agit de soutenir le bel élan touristique pris par le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges !



	Nbre d'hébergts	CA St-Dié-Des-V 2023	CA St-Dié-Des-V 2024 (proposition)	CA St-Dié-Des-V % d'augmentation	CC Gérardmer Hautes V	CC Bruyères Vallons des V	CA d'Épinal	CC de la Porte des V Méridionales	CC de la Vallée de Kayesberg	CC de la vallée de Munster
<b>Palaces</b>	/	3,30 €	3,30 €	/	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,30 €	3,00 €
<b>Hôtels, résidences et meublés de tourisme 5 étoiles</b>	7 meublés	1,30 €	1,70 €	31%	2,00 €	1,20 €	1,70 €	2,00 €	1,65 €	2,00 €
<b>Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles</b>	70 meublés	1,10 €	1,30 €	18%	1,65 €	1,00 €	1,50 €	1,50 €	1,10 €	1,50 €
<b>Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles</b>	5 hôtels & 156 meublés	0,90 €	1,00 €	11%	1,10 €	0,80 €	1,10 €	1,10 €	1,00 €	1,10 €
<b>Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles</b>	8 hôtels, 106 meublés & 1 village vacances	0,70 €	0,90 €	29%	0,95 €	0,61 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,80 €
<b>Hôtels, résidences et meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Auberges collectives Chambres d'hôtes</b>	16 meublés, 4 auberges collectives & 79 chambres d'hôtes	0,50 €	0,80 €	60%	0,85 €	0,50 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
<b>Terrains de camping et terrains de caravannage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h</b>	10 campings et 6 aires de camping cars	0,50 €	0,60 €	20%	0,65 €	0,22 €	0,60 €	0,61 €	0,50 €	0,60 €
<b>Terrains de camping et terrains de caravannage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes</b>	14 campings	0,22 €	0,22 €	0%	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €
<b>Hébergements sans ou en attente de classement (hors plein air)</b>	317 meublés et 10 hôtels & 1 village vacances	4% du coût HT par pers. + part départ 10% (plafond à 3€)	5% du coût HT par pers. + part départ 10% (plafond à 3€)	25,00%	3,6% du coût HT par pers. + part départ 10% (plafond à 3€)	4% du coût HT par pers. + part départ 10%	4,55% du coût HT par pers. + part départ 10%	5% du coût HT par pers. + part départ 10% (plafond à 3€)	5% du coût HT par pers.	5% du coût HT par pers. + part départ 10%



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SERVICE DES ENTREPRISES

***En mettant à profit ses connaissances, la communauté d'agglomération s'est muée en une facilitatrice tout terrain pour les entreprises du territoire. Cette volonté se traduit par la mise en place d'événements tel que celui organisé à l'été dernier.***

## Une newsletter pour les entreprises

Vous êtes une entreprise implantée sur le territoire de la communauté d'agglomération ? Si vous souhaitez être informée des dernières actualités économiques concernant uniquement les professionnels du secteur, une newsletter peut vous être envoyée par mail. Pour recevoir « L'Eco de l'Agglo », il vous suffit d'envoyer un mail à [conomie@ca-saintdie.fr](mailto:conomie@ca-saintdie.fr)

Fermée au grand public les jeudis, La Boussole était pourtant bien garnie le 6 juillet dernier à l'heure du dîner. Salle Isabelle-Autissier, de nombreux chefs d'entreprises du territoire étaient réunis pour découvrir les différents dispositifs d'accompagnement financier portés par la communauté d'agglomération, ses partenaires publics ou encore la nouvelle agence de développement économique dans laquelle l'intercommunalité s'implique, Vosges &co. Suivie d'une visite du jeune pôle culturel et touristique puis d'un pot de l'amitié, cette présentation constituait le temps fort de l'action «Un territoire au service des entreprises».

Si elle n'est «que» la troisième du nom, cette dernière s'inscrit dans un éventail d'actions bien plus large qui bénéficie aux 9 585 établissements privés et ouverts du territoire. «On se veut être un facilitateur pour les entreprises en étant un véritable guichet d'accueil. On est l'interface entre l'État, la Région, le Département, les collectivités et les entreprises», résume Anaïs Garcia, pierre angulaire de l'initiative en tant que directrice

du service Développement Économique. «L'idée est de faire en sorte que les entreprises se soucient le moins possible de tout ce qui sort du cadre productif». Dans ce sens, des visites avec le président intercommunal Claude George et des prises de contact régulières sont effectuées pour connaître les besoins sur le terrain.

Où s'installer ? Comment agrandir les locaux existants ? Où trouver des employés ? Chaque problème doit trouver sa solution. «Notre objectif est de faciliter le développement et l'implantation des entreprises sur le territoire. C'est dans ce cadre que l'on met en place des outils pour simplifier l'accès à l'immobilier et/ou au foncier malgré leur rareté. On travaille également sur les actions liées aux recrutements, formations, accueil du conjoint...», détaille Anaïs Garcia. Pour poursuivre cette dynamique, d'autres événements devraient prochainement voir le jour. Parmi lesquels, une action sur la promotion des métiers industriels ou encore une action pour favoriser le recrutement de travailleurs en situation de handicap.

# L'AGGLOMÉRATION AU CŒUR DE L'ACTION

## Un fonds de soutien pour les commerces et services de proximité

Nommée FSCOP (Fonds communautaire de Soutien aux COmmences et services de Proximité), l'aide financière proposée par l'Agglomération s'adresse aux artisans et commerçants du territoire. À la condition d'avoir un chiffre d'affaires inférieur au million d'euros, les travaux de second œuvre rénovant la partie accueil du public, la façade commerciale (sous réserve des accords préalables) et la mise en sécurité des locaux peuvent être financés à hauteur de 30 % des dépenses éligibles, avec un plafond fixé à 7 500 €.

## Des aides à l'immobilier

Les TPE et PME qui veulent investir dans l'immobilier peuvent également être soutenues financièrement par la communauté d'agglomération. Parmi les trois aides mises en place, une est entièrement portée par l'Agglomération : l'aide à l'acquisition immobilière, accessible aux entreprises qui

souhaitent acquérir un bâtiment sur le territoire dans le cadre d'une implantation ou d'un développement d'activité.

Les deux autres volets, délégués au conseil départemental, sont quant à eux relatifs à la rénovation et la construction mais aussi au tourisme. Deux volets pour lesquels la communauté d'agglomération apporte une aide financière conséquente.

Pour connaître tous les détails, il convient de contacter le 03 29 52 65 56 ou d'envoyer un mail à [economie@ca-saintdie.fr](mailto:economie@ca-saintdie.fr)

## Projet alimentaire territorial

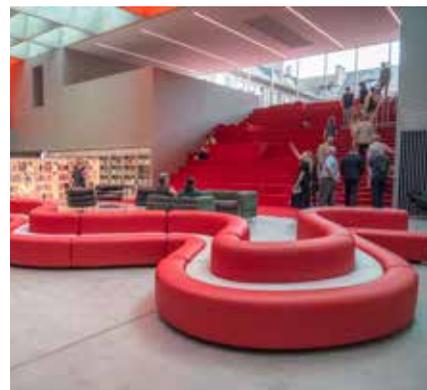
Volontaire pour travailler sur le sujet de la justice sociale avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de la Déodatie, la communauté d'agglomération s'est inscrite dans le projet alimentaire territorial (PAT) porté par l'outil de coopération intercommunal.

La filière agricole étant identifiée comme filière de développement économique structurante sur le territoire, ce projet, labellisé nationalement, a notamment pour but d'éradiquer la précarité alimentaire territoriale.

Pour ce faire, l'idée est de soutenir l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux dans les cantines.

## Et bien d'autres aides

Au-delà de ces principales aides, la communauté d'agglomération n'hésite pas à s'investir dans de nombreuses autres actions, notamment menées par Pôle Emploi ou la Région. Avec une philosophie : agir ensemble pour développer l'économie locale.



## La Boussole repère d'exception

Connue pour être un pôle culturel et touristique, La Boussole est aussi une mine d'or pour les entreprises. Sa taille, qui avoisine les 4 800 m<sup>2</sup>, lui permet de compter plusieurs espaces favorisant le travail en commun et les rencontres. La salle Isabelle-Autissier en est le meilleur exemple : nombre d'événements, intercommunaux ou non, dédiés aux professionnels s'y déroulent. Constituant un « tiers-lieu » idéal, La Boussole est également un endroit regorgeant de ressources technologiques : une découpeuse laser et une imprimante 3D peuvent être utilisées sur place tandis que des pico-projecteurs et des drones peuvent être prêtés à tout adhérent. Pour compléter le tout, de nombreux fonds documentaires spécifiques aux apprentissages et aux connaissances professionnelles sont disponibles.



VIVRE ENSEMBLE &gt;



# ORDURES MÉNAGÈRES 2024, L'ANNÉE DES CHANGEMENTS

**Principalement marquée par la mise en place de la redevance incitative, l'année à venir sera synonyme de nouveautés pour la gestion des ordures ménagères. Des changements qui prendront effet dès le 1<sup>er</sup> janvier.**

## Recyclez solidaire !

- Un portable inutilisé traîne chez vous ? Ne le jetez pas, il peut être reconditionné avant d'être transmis à une association caritative. Pour ce faire, venez le déposer dans une des bornes situées dans les sept déchetteries intercommunales, dans les maisons France Services ou dans votre mairie ! L'an dernier, la communauté d'agglomération, qui mène la campagne avec Ecosystem, avait récolté 407 téléphones.
- Du matériel d'écriture usagé (stylos, marqueurs, surligneurs, correcteurs) rempli vos trousseaux ? Là non plus, ne le jetez pas et déposez-le dans les déchetteries intercommunales ou au service Déchets, place de l'Europe à Saint-Dié-des-Vosges ! Avec Ose, l'Agglomération organise une collecte au profit de la recherche sur les neurofibromatoses.
- Enfin, une collecte de jouets est également mise en place avec Ecosystem dans le but de les revendre à bas prix au profit d'enfants dans le besoin. Tout jouet est à apporter dans une déchetterie intercommunale ou au service Déchets.

Avez-vous déjà pensé à réduire le poids de vos ordures ménagères ? Si non, le moment est venu de prendre une bonne résolution ! Lorsque la nouvelle année démarrera, de nombreuses mesures vont vous permettre d'appréhender au mieux l'harmonisation intercommunale du financement de la gestion de vos déchets. Que ce soit pour être en conformité avec la loi, vous faciliter le quotidien ou s'ajuster à ce qui se fait déjà, toutes ces nouveautés n'ont qu'un seul but : vous faire payer le moins cher possible. On vous explique tout !

## Avoir une solution pour trier les déchets biodégradables devient obligatoire

Sans tri préalable, vous avez peut-être constaté que vos restes de repas, épluchures, fleurs fanées, feuilles, gazon ou encore tailles de haie alourdissent votre poubelle. C'est pénible mais c'est surtout dommage : les jeter revient à se débarrasser de ressources vertes qui peuvent former, à l'issue d'un processus de compostage, un terreau écologique. Au 1<sup>er</sup>

janvier 2024, une solution pour mettre à profit ces ressources vertes devra être disponible non loin de votre domicile. C'est ce qu'impose la loi du 10 février 2020 à tous les producteurs de déchets (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc) dans le cadre du tri à la source généralisé. Mais aussi, d'une manière indirecte, la nouvelle interdiction du dépôt de feuilles mortes et tontes dans les déchetteries.

Sur le territoire, le compostage constitue une solution privilégiée. Depuis 2021, la croissance de la pratique est rapide : de 8 en 2021, les sites de composteurs collectifs se comptent au nombre de 55 à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre 2023 ; 413 composteurs individuels ont déjà été vendus au cours du premier semestre 2023, en plus des 320 en 2022 et des 238 vendus en 2021 !

Vous n'en disposez pas ? Des composteurs en bois douglas (400 l) sont mis en vente par l'Agglomération. Si vous habitez un logement individuel, son achat vous coûtera 34 €. Si vous êtes en habitat collectif et à la condition d'avoir des référents, un dispositif sera installé gratuitement. Infos au 03 29 52 65 59 ou [dechets@ca-saintdie.fr](mailto:dechets@ca-saintdie.fr)

## Des sacs jaunes dans toutes les mairies

Depuis plusieurs mois, nombre d'entre vous peuvent déjà retirer dans leur mairie, gratuitement, leurs sacs jaunes pour trier les déchets recyclables. Une exception existe : les habitants de l'ancien territoire de la communauté de communes des Hauts-Champs, qui doivent se rendre au service Déchets à Saint-Dié-des-Vosges. La raison ? Un fonctionnement différent qui oblige la communauté d'agglomération à gérer la facturation de sacs d'ordures ménagères rouges. Pour des raisons de facilité, la distribution de sacs jaunes est également centralisée au même endroit.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec l'harmonisation de la gestion des ordures ménagères effective, ce ne sera plus le cas. Dès cette date, les habitants de La Salle, La Bourgonce, Nompatelize, Saint-Michel-sur-Meurthe et La Voivre n'auront plus de sacs rouges et pourront donc aller chercher des sacs jaunes dans leur mairie, gratuitement.

## Une déchetterie pour les professionnels voit le jour

La décision a été prise au printemps dernier lors d'un conseil communautaire : les services de collecte de l'Agglomération ne doivent pas

ramasser, par semaine, plus de 1 320 litres d'ordures ménagères émanant d'établissements professionnels. Chaque bac contenant 660 litres, cette mesure incite donc les professionnels à faire le tri sélectif et n'utiliser que deux bacs par semaine s'ils ne veulent pas faire appel à un prestataire extérieur.

Pour les déchets professionnels (hors amiante), la déchetterie privée Dreyfus, située rue de la Bolle à Saint-Dié-des-Vosges, accueillera toutes les entreprises qui se verront refuser l'accès dans les déchetteries situées à Etival-Clairefontaine, Neuvillers-sur-Fave, Moyemoutier et Saint-Dié-des-Vosges. Avec, bien évidemment, une facturation apposée sur ces apports professionnels.

De facturation, il en sera aussi question pour les professionnels dans les trois autres déchetteries intercommunales de Corcieux, Anould et Raon-l'Étape qui s'inscriront dans le réseau Sovodeb (25 déchetteries dans les Vosges). Une carte prépayée pensée avec Evodia deviendra donc la clé d'accès pour déposer les déchets professionnels sur l'ensemble du réseau. Habitants et collectivités pourront bénéficier d'une carte gratuite leur permettant de déposer leurs objets. Ainsi, les apports des entreprises extérieures à l'intercommunalité, profitant actuellement de la gratuité de ce service, devraient être limités.



## REOMi : un semestre à blanc !

En juillet-août 2024, comme prévu initialement, la première facture dans le cadre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) sera envoyée à tous les producteurs de déchets du territoire intercommunal. Mais cette première sera particulière : si elle indiquera bien la part d'abonnement (similaire pour toutes les communes) et votre part variable (établie selon le nombre de levées des bacs pucés distribués depuis septembre dernier), seule la part d'abonnement, exceptionnellement augmentée pour payer les frais de services, sera retirée de votre compte en banque. En résumé, cette facture devrait vous permettre de changer vos habitudes de tri si vous trouvez votre part variable, présentée à titre indicatif, élevée. « L'objectif est de permettre aux usagers de s'approprier le système », explique Kévin Viry, directeur du service Déchets.

Pour les habitants de l'ancienne communauté de communes Fave, Meurthe et Galilée habitués à la redevance incitative, aucun changement n'est à prévoir au cours du premier semestre 2024. « En revanche, par la suite, leur part variable et leur part abonnement vont être modifiées donc on leur fera une note d'information », précise le directeur. La première facture à payer complètement dans le cadre de l'harmonisation du financement des ordures ménagères tombera donc, pour tout le monde, en janvier 2025. D'ici là, chacune et chacun a le temps de s'y préparer le mieux possible.



VIVRE ENSEMBLE >



# EAU ET ASSAINISSEMENT DES TRAVAUX QUI COULENT DE SOURCE

*La communauté d'agglomération a réalisé de nombreux travaux pour améliorer l'eau potable depuis la prise de la compétence Eau, Assainissement et Eau pluviale en 2020. Quelques exemples récents.*

## Renouvellement d'une canalisation d'eau potable à Provenchères-et-Colroy

Depuis 2009, une dizaine de réparations a été effectuée sur la canalisation située au niveau de la rue Maurice-Lemaire à Provenchères-et-Colroy. De quoi la fragiliser, en plus de provoquer une chute du rendement. Pour éviter que la situation n'empire, l'Agglomération a installé une nouvelle canalisation conçue avec un matériau plus solide, tout en créant, parallèlement, un système de gestion des eaux pluviales.

## Mise en conformité du système de pompage à Raves

Dans le secteur de la Fave, trente-deux communes ont connu de graves périodes de pénurie en matière de ressources en eau potable : au cours des derniers épisodes de

sécheresse, le débit journalier moyen a chuté de 40 à 50 % en moyenne.

Pour subvenir aux besoins, et suite à l'étude de sécurisation menée par l'Agence technique départementale des Vosges en 2020, le forage de Raves fait l'objet d'importants travaux. Ces derniers consistent à réaliser un regard à la tête du forage et à faire la liaison avec les ouvrages de production et de stockage existants.

## Sécurisation de l'approvisionnement en eau à Saint-Rémy

En raison d'une production hydrolique insuffisante lors de la baisse périodique des eaux en 2022 sur le hameau des Basses-Pierres, l'Agglomération procède actuellement à la création d'une interconnexion entre le réseau du hameau et le réservoir du Prince. Les problèmes d'alimentation en eau devraient

ainsi être évités sur l'ensemble de la commune de Saint-Rémy, à l'issue des travaux.

## Interconnexion entre Taintrux et Saulcy-sur-Meurthe

Les pénuries en eau potable n'ont pas épargné Taintrux ces dernières années. De ce fait, pour que la commune puisse de nouveau être approvisionnée, la communauté d'agglomération a finalisé en septembre dernier la mise en place d'une interconnexion avec le hameau d'Anozel situé à Saulcy-sur-Meurthe. De quoi permettre à l'ensemble des Taintrusiens de retrouver une bonne qualité d'eau potable, similaire à celle des Salixiens nullement impactés par cette création.

# TARIFS : LES HAUSSES S'EXPLIQUENT

Dès 2024, il y aura du changement sur vos factures d'eau et d'assainissement. D'avril au 23 octobre dernier, date du conseil communautaire actant définitivement la modification, l'Agglomération a planché sur la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire. Au travers de conférences communautaires et de groupes de travail, les élus ont étudié les règlements de service et de facturation, l'organisation et le mode de gestion mais également la priorisation des investissements. L'objectif était simple : arriver à un tarif unique sur le territoire.

Jusqu'à présent, malgré la présence de syndicats regroupant quelques communes, 77 services d'eau potable et 17 services d'assainissement différents existaient. Soit autant de tarifs différents.

Pour atteindre l'objectif, le choix d'une convergence tarifaire a été fait : ces prochaines années, les tarifs vont progressivement augmenter afin d'atteindre la somme souhaitée. Une somme plus élevée qui répond à l'augmentation croissante des coûts de service pour l'Agglomération disposant de la

compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les raisons de cette augmentation sont multiples : des travaux permettant d'améliorer la qualité de l'eau sur le territoire ont été effectués (lire ci-dessus), les réactifs et les matières premières sont plus onéreux. «*Nombre de travaux n'étaient pas valorisés parce qu'ils étaient faits bénévolement*», justifie Emeline Mège, directrice du service Eau et Assainissement.

Au niveau du nombre de factures reçues, tout va dépendre de l'endroit où vous habitez. Si votre commune est directement rattachée au service intercommunal, deux factures vous seront envoyées. En revanche, si votre commune dispose d'une convention de gestion renouvelable tous les deux ans, c'est-à-dire qu'elle conserve la gestion des envois, le mode de fonctionnement actuel ne changera pas. Seul le tarif, entièrement géré par la communauté d'agglomération, sera modifié. Nous y reviendrons dans un prochain magazine.

## Un Schéma directeur d'Assainissement et Pluvial à l'étude

En matière d'assainissement, si des petits travaux ont été effectués, il faudra attendre encore un peu pour voir naître des chantiers d'envergure.

Depuis avril dernier, la communauté d'agglomération s'est orientée vers l'étude d'un schéma directeur réalisé en interne, fait rare pour une structure intercommunale ou une collectivité.

D'une durée pouvant aller de dix-huit à vingt-quatre mois divisés en cinq phases, ce plan d'actions va permettre de déterminer les priorités sur les vingt-sept communes concernées par l'assainissement collectif. Il aboutira à la mise en place d'un programme de travaux pour une quinzaine d'années.

Cette opération, subventionnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, nécessite deux agents à temps complet.

## UNE COMMUNE DANS L'AGGLO >

# LUSSE

*Atypique par sa position géographique à 14 km de Saint-Dié-des-Vosges, à la limite du Haut-Rhin, Lusse culmine à plus de 950 m mais ne compte aucun col routier vers l'Alsace. Doté d'un péage qu'exploite la société privée APPR, un tunnel désenclave le secteur.*



### Carte d'identité

458 habitants, 19 au km<sup>2</sup>

Gentilé : Lussois (es)

Altitude : de 390 m à 950 m

Tunnel Maurice-Lemaire : 6 950 m

Forêt communale : 600 hectares

Code postal : 88490

Paroisse La Sainte-Trinité

Diocèse de Saint-Dié

Départementales: canton de Saint-Dié-des-Vosges 2

Législatives : deuxième circonscription

### Enseignement

Un RPI regroupe Lusse, Lesseux, Frapelle, Le Beulay, La Grande-Fosse

1 maternelle, 1 CP-CE1-CE2 et 1 CM1-CM2 fonctionnent à Lusse

54 enfants y sont scolarisés

### Fiscalité

Propriétés bâties : 28,77 %

Propriétés non bâties : 6,29 %

Habitation : 12,37 %

Après la ligne ferroviaire Saint-Dié/Sélestat, l'ouverture de la ligne Saint-Dié/ Sainte-Marie fut à l'origine de ce qui, à l'époque, constituait le plus long tunnel de France.

Le premier train passa en 1937, Albert Lebrun, président de la République, à son bord. Transformé en voie routière, le tunnel prit le nom de Maurice Lemaire, ministre sous la IV<sup>e</sup> République, maire de Colroy-la-Grande. L'ouvrage fut inauguré en 1976 par le président Valéry Giscard d'Estaing. Après quatre ans de fermeture pour travaux sécuritaires, il le fut une seconde fois en 2008 par Christian Poncelet, président du Sénat.

Rurale, dans l'aire d'attraction de Saint-Dié-des-Vosges, la commune est drainée par le ruisseau le Bleu. Près d'une cinquantaine d'écarts et lieux-dits ont été répertoriés, certains ont disparu. On raconte que Déodat, moine irlandais prédicateur, s'installa. Un trop grand nombre de religieux le poussa à ériger dix-huit cellules, dont la troisième à Lusse qui, au fil des siècles, devint une localité. Dès 1532, et pendant plus de cent ans, une mine de plomb, cuivre, argent et zinc fut exploitée, le minerai étant fondu à Lubine. Une sordide époque, car on estime que, sur le laps d'une quinzaine d'années, quelque 800 personnes furent condamnées pour sorcellerie et brûlées vives au lieu-dit Derrière-le-Bois.

Dès 1630, la guerre de Trente ans entre Lorrains, Français et Suédois, puis une épidémie de peste, furent fatales, comme à deux tiers de la population vosgienne. On qualifia ce temps «d'années de grande désolation».

Après la défaite de 1871, Lusse devint frontière de l'Allemagne. La Grande Guerre fut tout aussi

catastrophique avec l'invasion et le pillage des maisons de Lusse. L'usine de tissage fut démantelée. Les réquisitions provoquèrent des pénuries alimentaires. Des civils furent faits prisonniers, d'autres tués ou internés dans des camps installés dans les Vosges.

Durant la Seconde Guerre mondiale, des gens furent fusillés, torturés... Le tunnel abrita une usine de carter d'avions dont les ouvriers étaient des déportés. Un camp lié au Struthof fut construit. L'armée américaine libéra Lusse le 23 novembre 1944.

Ces temps sont révolus. Lusse ne manque pas d'attraits. En 2022, une boulangerie bio a été créée dans une ancienne école. L'agriculture conserve sa place, et une chèvrerie de 85 têtes a trouvé un nouvel élan en 2021. La scierie Mortin, des artisans (fustier, charpentier, maçon, plombier, carreleur, électricien, tapissier...) sont établis. Quatre gîtes hébergent les touristes.

Des associations, des équipements sportifs, événementiels et de détente, une salle des fêtes contribuent à l'animation.



## Du tac au tac avec... Gérard Roudot

Né à Saint-Dié-des-Vosges en 1951, Gérard Roudot a vécu sa petite enfance au rythme des déplacements de son cheminot de père. Sa scolarité terminée au lycée Jules-Ferry, il choisit l'école militaire de sous-officier de Saumur puis s'orientera vers Strasbourg pour une préparation officier inter-armes de Coëtquidan. Devenu sous-lieutenant, il retrouvera plus tard Saumur. De nombreuses mutations suivront. S'enchaînent trois OPEX avant qu'il ne prenne la sous-direction régionale du matériel de Metz. Lieutenant-colonel, Gérard Roudot est retraité depuis 2007. Marié à Madeleine, cinq fois père et cinq fois grand-père, il pratique la marche et le vélo. Élu 2<sup>e</sup> adjoint en 2014, il succède au maire démissionnaire en 2017 et est réélu en 2020.

### Les priorités de votre mandat ?

*La priorité est d'obtenir enfin un arrêt du bus TER à la gare de péage. Il ne s'arrête pas à Lusse alors qu'il passe par là en semaine 8 fois par jour et 6 fois le dimanche pour rejoindre Sélestat ! La solution de ce problème est sans frais, pratique et écologique.*

### Les atouts et les faiblesses de Lusse ?

*L'atout majeur est notre cadre naturel. Lusse dispose de moyens de liaison entre la Déodatie et l'Alsace. Un tunnel et un axe routier prioritaire déneigé 24 h / 24 h. Des jeunes gens du village fondent des familles, mais peu de nouveaux habitants viennent s'installer. Le vieillissement de la population est une faiblesse.*

### Quel a été l'intérêt de rejoindre la communauté d'agglomération ?

*Nous bénéficions, entre autres, des infrastructures culturelles (La Boussole, AquaNova, bientôt un cinéma, le FIG...). Seuls, nous n'aurions que peu de choses à proposer.*



## LES TEMPS FORTS >



### L'éclectisme du conservatoire Olivier-Douchain

Vous trouverez forcément votre bonheur musical dans la programmation du conservatoire Olivier-Douchain ! Sont notamment prévus (entrée libre) :

- **le 10 novembre** à 18 h à la Halle aux Blés, Raon-l'Étape, concert "Les 100 ans de Disney"
- **le 25 novembre** à 20 h à La NEF, concert sur le thème des violences faites aux femmes organisé par Émilie Meistersheim
- **le 7 décembre** à 20 h, à La NEF, Jam session pop rock'n blues avec, en première partie, l'ensemble de guitares électriques de Cédric Benoit
- **le 16 décembre** à 18 h et à 20 h à La Boussole, création du conte musical "La Boussole" de Franck Natan sur des textes de Murièle Dreyfus, pour ensemble instrumental, chœur et récitant, en l'honneur de La Boussole et pour les 10 ans de La NEF
- **le 22 décembre** à 20 h au cinéma de Corcieux, concert de Noël du site de Corcieux
- **le 17 janvier** à 20 h à La NEF, Jam session pop rock'n blues proposée par Cédric Benoit avec l'Orchestra Pop dirigé par Claire Thiébaud et Cédric Benoit en première partie

### Quintuple actualité au musée Pierre-Noël !

C'est déjà presque Noël au musée ! Cinq temps forts sont en effet proposés en cette fin d'année : En parallèle de la magnifique exposition "Manessier, peintre des Passions et des Alléluias" à savourer jusqu'au 7 janvier, Bertrand Coynault, invité par Musique Espérance, se mettra au piano pour interpréter "Les toiles musicales", en lien avec l'exposition, dimanche 3 décembre à 16 h à la salle Cholé (billetterie auprès de l'Espace Georges-Sadoul).

Autre exposition, celle consacrée à la mulette perlière, prêtée par le Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie de Colmar, baptisée "Margaritifera, la porteuse de perles", à découvrir jusqu'au 7 janvier également. Une exposition qui prend tout son sens sur le territoire puisque l'Agglomération est engagée dans une démarche active de sauvegarde de la mulette perlière !

Du 24 novembre au 22 décembre, l'artiste Mélody Seiwert présentera les cyanotypes réalisés par les élèves en photographie du lycée Notre-Dame de la Providence.

Autre gros temps fort, le projet History Rocks proposé par le groupe de metal suédois Sabaton, présenté le samedi 18 novembre à 14 h, salle Cholé. Il s'agit de la diffusion en avant-première, en même temps que plusieurs dizaines de musées du monde entier, du film d'animation musical "The war to end all wars" sur la Première Guerre mondiale, pour un public adulte et grands enfants. La réservation est fortement conseillée auprès du musée.

### Médiathèque Victor-Hugo : les derniers livres à la vente !

Une part importante des documents de la médiathèque Victor-Hugo a trouvé sa place à La Boussole. Une autre partie a été cédée à des associations culturelles, sociales ou éducatives. Et le reste ? Il sera proposé à la vente le dimanche 26 novembre, de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h ! Contre quelques centimes (pour les livres de poche) à une petite poignée d'euros (les beaux livres) à peine, vous pourrez repartir avec des romans, albums, BD, CD, beaux livres, documentaires, adultes et jeunesse. Faites votre choix !

**La vente aura lieu dans les locaux de l'ancienne médiathèque Victor-Hugo rue Saint-Charles à Saint-Dié-des-Vosges.**





## Spectacle vivant multifacette

La direction du Spectacle vivant de l'Agglomération a programmé une dizaine de rendez-vous en moins de trois mois, dont :

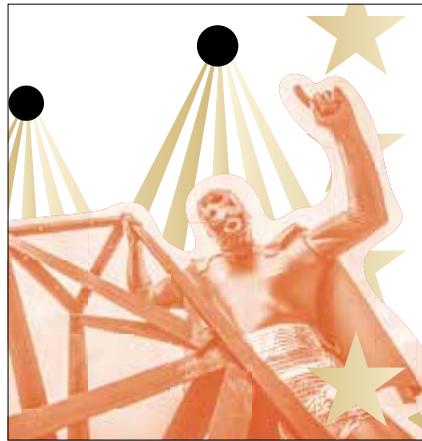
**Vendredi 10 novembre à 20 h**, musée Pierre-Noël : théâtre "Beyrouth hôtel" par la Compagnie du Nouveau Monde. Une comédie pleine de drôlerie et de subtilité qui raconte la rencontre de deux mondes et de leurs cultures, l'Orient et l'Occident, en même temps que celle d'une femme et d'un homme.

**Vendredi 17 novembre à 20 h**, La NEF, cirque "Indomptable" par la Compagnie Placement libre / David Séchaux. Entrez dans le "cirque magnétique" : vous y rencontrerez les deux énergumènes Anatole et Frangistein. À travers leurs numéros, vous assisterez aux pouvoirs insoupçonnés des aimants et aux merveilles du magnétisme. Les deux passionnés, tantôt acrobates, haltérophiles, mentalistes, charlatans ou illusionnistes, vous propulseront au cœur d'un monde déjanté.

**Vendredi 24 novembre à 20 h**, musée Pierre-Noël, théâtre d'objet "Regarde moi" par La Soupe Cie. Sur le chemin de la poésie, du concert live, de la marionnette et de la danse, une réécriture du mythe d'Orphée à l'aune du XXI<sup>e</sup> siècle. Quand la puissante danse hip-hop et contemporaine de Lory Laurac croise les manipulations précises et ironiques du marionnettiste Valentin Arnoux.

**Vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 20 h**, Espace Georges-Sadoul, humour "Yolo" d'Aymeric Lompret. Lompret, c'est, en deux ans, 39 passages dans "On ne demande qu'à en rire" sur France 2 et des millions de téléspectateurs. C'est aussi et surtout un style, une écriture, de nombreux prix, une tournée avec Les Insolents, l'émission Par Jupiter sur France Inter...

Programme complet sur [www.ca-saintdie.fr](http://www.ca-saintdie.fr)



## "Plaine Nature", collection automne-hiver

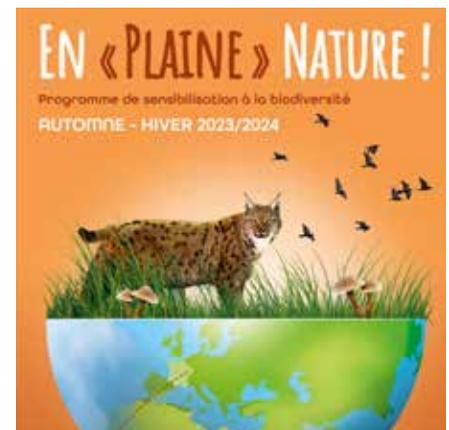
C'est LA nouveauté 2023 : les sorties organisées par le service Environnement de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et l'association ETC...Terra, ne prennent plus de vacances et jouent les prolongations tout au long de l'année !

Ainsi, **le 18 novembre à 9 h 30**, on vous invite à partir à la recherche des traces et indices d'animaux de la forêt, du côté de Celles-sur-Plaine.

**Le 16 décembre** à Raon-l'Étape, il sera toujours question de la forêt, sous le prisme du changement climatique : au cours d'une promenade, vous pourrez observer son impact sur nos forêts et découvrir des exemples d'expérimentations pour y faire face.

**Le 20 janvier à 9 h 30**, à Celles-sur-Plaine, vous apprendrez à reconnaître les arbres en hiver, tel un détective.

Ces sorties sont gratuites, destinées au grand public. Les lieux de rendez-vous seront communiqués à l'inscription au 07 81 52 29 81 ou [contact@etcterra.fr](mailto:contact@etcterra.fr)



# MARION ETIENNE

**Directrice générale de Numalliance, Marion Étienne pose son regard solaire sur sa Déodatie natale.**



Baccalauréat scientifique en poche, Marion Étienne réussit le concours des grandes écoles de commerce, puis rejoint Grenoble où elle réalise un master de management spécialisé en entrepreneuriat. Vient ensuite un échange universitaire de deux ans à Madrid. Trilingue, Marion s'exprime tout aussi bien dans la langue de Molière qu'en espagnol et anglais. Ce sera finalement au Pérou qu'elle finit ses études, par un stage qui la conduit à devenir le bras droit du patron d'une industrie dont on lui confie quasiment les clefs. Il lui sera proposé de rester. L'idée plaît à l'étudiante, qui aime ce pays teinté d'influences latines. Mais Numalliance, créateur et concepteur de machines capables de cintrer, couper, plier, presser... a besoin d'elle.

Marion Étienne rentre alors dans les Vosges pour ce qui devait être un CDD de 6 mois. Son professionnalisme la propulse cependant au poste de Directrice générale du groupe, en charge des missions de développement et de croissance externe.

« Il faut donner confiance aux jeunes, car il y a ici

*un avenir pour eux. On ne s'en rend pas assez compte, il y a autour de nous de l'innovation et des boîtes incroyables ! C'est un bonheur d'intégrer de nouveaux talents, c'est toute la richesse qu'apportent des parcours différents. En développant un esprit d'équipe, ensemble on trouve des solutions. Nous sommes une entreprise familiale, c'est une fierté que de faire partie de ceux qui font avancer le territoire. »*

Membre du conseil d'administration de son ancien lycée, Baumont, elle partage aussi son vécu au sein du Réseau Entreprendre attaché à aider des gens à créer leur entreprise en France et à l'international.

Un grave accident de ski a failli faire perdre à Marion la capacité de marcher. Deux mois en centre de rééducation et de lourds efforts, animés par une volonté farouche, ont contré la fatalité. La jeune femme de 33 ans partage sa vie avec son compagnon, heureuse maman d'un craquant garçonnet, elle est une adepte de randonnées dans la nature.

## Numalliance à la pointe de la technologie

Fondé en 1986, le groupe Numalliance est l'un des leaders mondiaux en solutions de productivité clef en main pour le formage du fil, du tube et du métal.

Marion Étienne conjugue son quotidien au rythme de ce fleuron : « Lorsque j'étais enfant, j'adorais venir mettre mon nez là où travaillait Joël, mon père et co-fondateur de l'entreprise. C'est une affaire de famille ! »

Aujourd'hui, le groupe compte quelque 450 collaborateurs, dont 180 travaillent au siège du groupe sis à Saint-Michel-sur-Meurthe. Six sites de productions sont implantés en France.

Huit filiales et antennes technico-commerciales (USA, Mexique, Chine, Inde, Slovaquie, Allemagne, Brésil, Roumanie) et un réseau de 40 agents répondent aux attentes de tout type de secteur... 95 % de la production part un peu partout sur la planète.

« Chacun y apporte ses compétences spécifiques. Chaque jour est différent. Il faut faire en sorte que l'entreprise soit le plus pérenne possible de façon à garantir l'emploi. »